

- [Aller au contenu](#)
- [Aller au menu](#)
- [Aller à la recherche](#)

Préfète
du Rhône

[Les services de l'État dans le
Rhône](#)

POLLUTION DE L'AIR : ACTIVATION DE L'ALERTE ORANGE DANS LE BASSIN LYONNAIS / NORD-ISÈRE

Mis à jour le 12/08/2025



Un épisode de pollution à l'ozone est en cours dans le bassin lyonnais/Nord-Isère depuis vendredi 8 août 2025. Il s'intensifie à cause des conditions météorologiques actuelles (fortes chaleurs et absence de vent). Pour répondre de manière spécifique à cet épisode et réduire les émissions de polluants, la Préfète du Rhône a décidé de prendre un arrêté instituant une liste de mesures d'urgence dont les principales sont les suivantes :

La zone des Coteaux reste en niveau d'information-recommandation.

MESURES RELATIVES AU TRANSPORT

- La circulation différenciée est activée. Seuls les véhicules affichant un certificat qualité de l'air (vignette Crit'Air) de classe « zéro émission moteur », de classe 1 ou de classe 2 sont autorisés à circuler au sein de la [Zone à Faibles Émissions \(ZFE\)](#) de la Métropole de Lyon.

La dérogation « petits rouleurs » délivrées par la Métropole de Lyon relative à la ZFE est suspendue dans le cadre de cette épisode de pollution.

Une dérogation à la restriction de circulation est mise en place pour les voitures particulières transportant trois personnes au moins, les véhicules d'intérêt général prioritaires, les convois exceptionnels, les voitures de tourisme avec chauffeur et taxis...

Les automobilistes n'ayant pas encore de vignette Crit'air peuvent effectuer leurs démarches en ligne sur www.certificat-air.gouv.fr. Un récépissé leur sera immédiatement délivré et pourra être présenté en cas de contrôle.

- La vitesse est temporairement limitée à 70km/h sur tous les axes routiers du département à 80 ou 90km/h. L'abaissement temporaire de vitesse de 20 km/h est aussi instauré sur les axes où la vitesse limite autorisée est supérieure à 90 km/h.

MESURES RELATIVES AU SECTEUR AGRICOLE

- tout fertilisant organique épandu doit être enfoui en même temps que le chantier d'épandage.

MESURES RELATIVES AU SECTEUR INDUSTRIEL

- les opérations émettrices de particules fines, d'oxydes d'azote (NOx) ou de Composés Organiques Volatils (COV) doivent être reportées à la fin de l'épisode : travaux de maintenance, dégazage d'une installation, transfert de matériaux, broyage... ;
- l'utilisation de groupes électrogènes n'est autorisée que pour satisfaire l'alimentation d'intérêts essentiels, notamment de sécurité.

MESURES RELATIVES AUX CHANTIERS [BTP](#) ET CARRIÈRES

- toute entreprise dont l'activité sur les chantiers est génératrice de poussières doit la réduire ;
- l'usage des engins de manutentions thermiques devra être limité au profit d'engins électriques.

MESURES RELATIVES AU SECTEUR RÉSIDENTIEL

- la pratique du brûlage des déchets est totalement interdite ;
- l'utilisation des barbecues à combustible solide est interdite ;
- les travaux d'entretien avec des produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture, vernis) doivent être reportés.

MESURES RELATIVES AUX SPECTACLES PYROTECHNIQUES

- les feux d'artifice sont interdits

Les mesures ci-dessus prendront effet à partir du 13 août 2025 à 00h01

Les mesures concernant la circulation différenciée et l'abaissement temporaire de la vitesse prendront effet à compter du 13 août 2025 à 05h00

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Les personnes vulnérables et sensibles sont invitées à observer les recommandations sanitaires ci-après :

- éviter les activités physiques intenses
- reporter les activités qui demandent le plus d'effort
- s'éloigner des grands axes routiers aux périodes de pointe
- demander conseil en cas de gêne respiratoire ou cardiaque

Pour connaître de manière exhaustive l'ensemble des mesures préfectorales : rhone.gouv.fr

Plus d'informations sur www.atmo-auvergne-rhone-alpes.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

- [x \(anciennement twitter\)](#)
- [facebook](#)

[Fermer](#)

Panneau de gestion des cookies

En autorisant ces services tiers, vous acceptez le dépôt et la lecture de cookies et l'utilisation de technologies de suivi nécessaires à leur bon fonctionnement.

[Plus d'informations sur les cookies](#)

[Préférences pour tous les services](#)

[Autoriser tous les cookies](#) [Tout refuser](#)

- [Cookies obligatoires](#)
 - Ce site utilise des cookies nécessaires à son bon fonctionnement qui ne peuvent pas être désactivés.
[Autoriser](#)
- [APIs](#)

Les APIs permettent de charger des scripts : géolocalisation, moteurs de recherche, traductions, ...

[Autre](#)

Services visant à afficher du contenu web.

- [Commentaires](#)

Les gestionnaires de commentaires facilitent le dépôt de vos commentaires et luttent contre le spam.

- [Mesure d'audience](#)

Les services de mesure d'audience permettent de générer des statistiques de fréquentation utiles à l'amélioration du site.

- Eulerian Analytics Ce service n'a déposé aucun cookie.

[En savoir plus](#) - [Voir le site officiel](#)

[Autoriser](#) [Interdire](#)

- [Régies publicitaires](#)

Les régies publicitaires permettent de générer des revenus en commercialisant les espaces publicitaires du site.

- [Réseaux sociaux](#)

Les réseaux sociaux permettent d'améliorer la convivialité du site et aident à sa promotion via les partages.

- Facebook (like box) Ce service n'a déposé aucun cookie.

[En savoir plus](#) - [Voir le site officiel](#)

[Autoriser](#) [Interdire](#)

- Twitter (timelines) Ce service n'a déposé aucun cookie.

[En savoir plus](#) - [Voir le site officiel](#)

[Autoriser](#) [Interdire](#)

- [Support](#)

Les services de support vous permettent d'entrer en contact avec l'équipe du site et d'aider à son amélioration.

- [Vidéos](#)

Les services de partage de vidéo permettent d'enrichir le site de contenu multimédia et augmentent sa visibilité.

- Dailymotion Ce service n'a déposé aucun cookie.

[En savoir plus](#) - [Voir le site officiel](#)

[Autoriser](#) [Interdire](#)

- YouTube Ce service n'a déposé aucun cookie.

[En savoir plus](#) - [Voir le site officiel](#)

[Autoriser](#) [Interdire](#)